

Rapport annuel 2024-2025



CONJUGUER
NOS ACTIONS,
Inspirer DES PASSIONS!

**Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets**

Québec

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

Il me fait plaisir de vous présenter le bilan de l'année 2024-2025 du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB).

Les 14 membres du conseil conjuguent leur expertise, leur expérience et surtout leur volonté de prendre les meilleures décisions possibles, en visant la persévérance, la réussite et le bien-être des élèves. Au cours de l'année, nous avons accueilli de nouveaux membres, notamment des représentantes et représentants du personnel. Le conseil s'est réuni à six reprises et a adopté plusieurs décisions importantes que vous pourrez découvrir plus loin dans le rapport.

En plus de ses responsabilités décisionnelles, le conseil d'administration joue un rôle stratégique essentiel dans la définition des grandes orientations du Centre de services scolaire. Par son implication, il veille à ce que les politiques éducatives et administratives soient alignées sur la mission et les valeurs de l'organisation, tout en assurant une reddition de comptes transparente et rigoureuse. Cette gouvernance proactive contribue à renforcer la confiance des partenaires et à soutenir la réussite éducative sur l'ensemble du territoire.

Les membres du conseil participent activement aux comités du CSSPB, assurant une gouvernance harmonisée qui renforce la cohérence entre les décisions stratégiques, les orientations organisationnelles et leur rayonnement.

Cette année, nous avons dit au revoir à M. Patrice Boivin, qui a occupé la fonction de directeur général pendant quatre ans. Je le félicite pour la carrière remarquable qu'il a menée en éducation et le remercie pour l'excellente collaboration qu'il a entretenue avec le conseil.

Enfin, je remercie chaleureusement chaque membre du conseil d'administration pour son implication. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des parents, des membres du personnel et des représentantes et représentants de la communauté qui sont dynamiques et soucieux d'offrir aux élèves jeunes et adultes du territoire une éducation de qualité.

***Janot Pagé Kroft
Présidente du conseil d'administration***

MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

Je suis honorée de présenter le rapport annuel 2024-2025 au nom de la grande équipe du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Je tiens d'abord à souligner le travail exceptionnel accompli chaque jour dans nos écoles, nos centres et nos services administratifs. Plus de 1 500 personnes dévouées conjuguent leurs efforts pour inspirer des passions et soutenir la réussite des élèves jeunes et adultes. Cette année, marquée par de nombreux défis, a mis en lumière la mobilisation remarquable des membres du personnel enseignant, de soutien, professionnel, cadre et de direction. Je remercie chacune et chacun pour leur engagement indéfectible.

Un moment marquant a été le départ à la retraite de M. Patrice Boivin, directeur général depuis quatre ans. Son approche humaine et collaborative a profondément influencé notre organisation. Il a toujours gardé en tête que l'école ne se limite pas à instruire, socialiser et qualifier les élèves, mais qu'elle consiste aussi à les accompagner avec bienveillance sur le chemin de la réussite. Je le remercie sincèrement pour ses années consacrées à l'éducation et lui souhaite une retraite des plus enrichissantes.

Grâce à une approche proactive, M. Boivin a su anticiper les impacts liés à la pénurie de personnel. La mise en place de mécanismes rigoureux et performants, bien qu'elle ait nécessité des investissements significatifs, a permis de maintenir la continuité et la qualité des services éducatifs offerts à l'ensemble de nos élèves.

Au moment d'écrire ces lignes, le processus de recrutement d'une nouvelle direction générale, désormais sous la responsabilité du Conseil des emplois supérieurs du Québec, est toujours en cours. D'ici là, j'assure l'intérim avec le soutien de M^{me} Chantale Simard et de M. Carl Bouchard, respectivement directrice générale adjointe et directeur général adjoint par intérim. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe engagée et hautement compétente.

Je vous invite maintenant à découvrir, au fil des pages, les principales réalisations de la dernière année scolaire. Bonne lecture!

Annie Tremblay
Directrice générale par intérim

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.....	5
1.1 Le Centre de services scolaire en bref.....	5
1.2 Faits saillants des services administratifs.....	6
1.3 Services éducatifs et autres services.....	9
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	10
2.1 Conseil d'administration.....	10
2.2 Autres comités de gouvernance.....	12
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	13
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	13
3. Résultats	14
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	14
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	22
3.3 Procédure d'examen des plaintes	23
4. Utilisation des ressources.....	23
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	23
4.2 Ressources financières	25
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	26
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	27
4.5 Ressources matérielles et informatiques	27
5. Annexes du rapport annuel	28
Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.....	28
Bulletin d'information « L'Ardoise ».....	36

1. Présentation du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) est situé dans le nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il couvre les territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine, de la MRC du Domaine-du-Roy et de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot. Il dessert 22 municipalités et 2 territoires non organisés dont la population est de 55 244 habitants. Sa superficie totale est d'environ 57 176 km². En 2024-2025, il accueille 6 619 élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, ainsi que 1 792 élèves à la formation générale des adultes et 615 élèves en formation professionnelle¹. Le CSSPB compte 25 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 4 centres de formation générale des adultes, 1 centre de formation professionnelle et 1 service aux entreprises.

Préscolaire et primaire			
École	Municipalité	Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
École Benoît-Duhamel	Roberval	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	352
École Boisjoli	Saint-François-de-Sales	Préscolaire 1 ^{er} cycle	32
École Bon-Pasteur	Sainte-Jeanne-d'Arc	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	95
École Carrefour étudiant	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	112
École de la Rivière	Sainte-Hedwidge	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	56
École des Deux-Lacs	Lac-Bouchette	2 ^e et 3 ^e cycle	39
École Hébert	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	291
École Jean XXIII	Saint-Thomas-Didyme	Préscolaire 2 ^e cycle	24
École Jeanne-Mance	Saint-Prime	2 ^e et 3 ^e cycle	118
École Jolivent	Chambord	Préscolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle	91
École L'Arbrisseau	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	3 ^e cycle	49
École La Source	Saint-Ludger-de-Milot	Préscolaire 1 ^{er} cycle	32
École Les Prés Verts	Saint-Augustin	2 ^e et 3 ^e cycle	34
École Maria-Goretti	La Doré	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	98
École Monseigneur Bluteau	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	277
École Notre-Dame	Roberval	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	339
École Notre-Dame-de-Lourdes	Girardville	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	86
École Notre-Dame-des-Anges	Dolbeau-Mistassini	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	400
École Pie XII	Saint-Prime	Préscolaire 1 ^{er} cycle	118

¹ Les chiffres du secteur adulte représentent le nombre de déclarations et il est possible pour un élève de générer plus d'une déclaration pour une même année. En effet, il est nécessaire de produire une déclaration distincte si un élève change de condition d'admission, de formation, de parcours, de service d'enseignement ou s'il change d'établissement.

Préscolaire et primaire			
École	Municipalité	Cycle	Nombre d'élèves
École Sacré-Coeur	Dolbeau-Mistassini	3 ^e cycle	167
École Saint-Louis-de-Gonzague	Saint-Eugène-d'Argentenay	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	59
École Saint-Lucien	Saint-Edmond-les-Plaines	1 ^{er} et 3 ^e cycle	35
École Sainte-Lucie	Albanel	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	159
École Sainte-Marie	Normandin	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	273
École Sainte-Thérèse	Dolbeau-Mistassini	Préscolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle	421
Total préscolaire et primaire			3 757
Secondaire			
École	Municipalité	Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
Cité étudiante	Roberval	1 ^{er} et 2 ^e cycle	712
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	1 ^{er} et 2 ^e cycle	731
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant	Dolbeau-Mistassini	1 ^{er} et 2 ^e cycle	132
Polyvalente de Normandin	Normandin	1 ^{er} et 2 ^e cycle	523
Polyvalente des Quatre-Vents	Saint-Félicien	1 ^{er} et 2 ^e cycle	757
Total secondaire			2 862
Total préscolaire, primaire et secondaire			6 619

Centres pour la clientèle adulte		
Centre	Municipalité	Offre de formation
CÉA Le Retour	Saint-Félicien	-Cours de jour et de soir
CÉA Le Parcours	Dolbeau-Mistassini	-Formation de base et formation continue
CÉA Le Tremplin	Normandin	-Francisation
CÉA L'Envol	Roberval	
Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets	Ateliers à Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini	-Abattage et façonnage des bois -Adjoint(e) administratif(-ive) -Aménagement de la forêt -Charpenterie-menuiserie -Coiffure -Comptabilité -Conduite de machinerie lourde en voirie forestière -Mécanique automobile -Mécanique d'engins de chantier -Opération d'équipements de production -Secrétariat -Soins de barbe et techniques de coupe -Soudage-assemblage -Transport par camion

1.2 Faits saillants des services administratifs

Au Service de l'enseignement et des services complémentaires, nous avons :

- Mis en place un plan de déploiement des pratiques efficaces dans 11 écoles pilotes;
- Procédé au lancement de l'Espace Vie IP, un site Web offrant une variété de ressources destinées aux enseignants en insertion professionnelle. Ce site est accompagné d'un parcours de formation intitulé « Parcours Vie IP »;

- Réalisé une campagne de sensibilisation « PAUSE ton écran » pour promouvoir les saines habitudes d'utilisation du numérique;
- Offert une formation sur les écoles efficaces animée par M. François Massé à l'ensemble de nos directions et à plusieurs enseignants, ainsi qu'une formation à plus de 300 personnes sur les principes neuroéducatifs animée par M. Steve Masson.

Au Service des ressources humaines, nous avons :

- Mis sur pied un outil mesurant le climat de travail dans nos milieux;
- Mis en place un plan de formation bonifié sur plusieurs semaines pour nos enseignants formés hors Québec;
- Créé des contrats de suppléance pour le personnel qualifié et nos étudiants afin d'éviter des bris de service et d'assurer une rétention du personnel;
- Assuré la poursuite de la formation pour nos étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi au Cégep de Saint-Félicien et mis en place un pont entre le CSSPB et le guichet d'accès du ministère de l'Éducation pour nos élèves inscrits à des programmes de formation qualifiante.

Au Service des ressources financières, nous avons :

- Effectué, en étroite collaboration avec le Service des ressources matérielles, la reddition de comptes relative à la cible imposée par le Plan québécois des infrastructures (PQI) en cours d'année et venant limiter les déboursés autorisés à même le budget d'investissement;
- Géré en cours d'année des compressions budgétaires imprévues d'environ 1,5 M\$ incluant le retrait de certaines mesures, la récupération de sommes déjà allouées ainsi qu'un effort budgétaire imposé par le MEQ;
- Imputé le coût des services directs aux élèves qui ont dû être ajoutés en cours d'année directement au budget de chaque établissement pour avoir une meilleure lecture des besoins et pour alimenter une réflexion quant aux critères de répartition à modifier dans le futur afin d'obtenir une répartition plus équitable et optimale des allocations destinées aux écoles;
- Effectué le suivi budgétaire de la masse salariale du personnel cadre et hors-cadre et assuré sa présentation comptable adéquate;
- Anticipé un déficit important et coordonné un plan de redressement financier de 2,8 M\$.

Au Service des ressources matérielles et du transport scolaire, nous avons :

- Réalisé des projets de maintien, de transformation et de rénovation des bâtiments;
- Finalisé la rénovation des installations de la piscine de la Cité étudiante de Roberval;
- Mis à jour le registre et modernisé des équipements de protection incendie pour l'ensemble de nos bâtiments;
- Priorisé l'entretien et le remplacement d'équipements mécaniques dans nos bâtiments (éclairage, ventilation, chauffage);
- Organisé un transport scolaire pour certains élèves du secondaire en concomitance.

Au Service du secrétariat général, des communications et des archives, nous avons :

- Mis à jour la Politique relative au prêt et à la location de locaux et présenté ladite politique aux municipalités;
- Mis en place des procédures de protection des renseignements personnels et formé le personnel à cet effet;

- Implanté la plateforme d'envoi de notifications d'urgence COBALT (textos) pour les parents d'élèves, en collaboration avec le Service des ressources informatiques;
- Procédé à une refonte complète du site Internet csspb.gouv.qc.ca, en collaboration avec le Service des ressources informatiques
- Procédé à l'inventaire de la voûte du Service des archives.

Au Service des ressources informatiques et de la reprographie, nous avons :

- Optimisé la sécurité des infrastructures;
- Programmé des applications internes pour la gestion des centres ressources et la déclaration des accidents, ainsi que modernisé l'application du cartable d'urgence;
- Lancé un projet pilote avec des laboratoires mobiles configurés sur mesure;
- Valorisé l'accroissement de l'usage du logiciel Repro+, entraînant une hausse de 11,8 % par rapport à l'an 2023-2024, tout en maintenant un délai moyen de réponse de 1,6 jour;
- Effectué la migration de Windows 10 vers Windows 11.

Au Service d'éducation aux adultes, nous avons :

Service aux entreprises (SAE) :

- Redémarré la formation en Vente-conseil au Centre de formation professionnelle (CFP) du Pays-des-Bleuets, secteur Dolbeau-Mistassini (en mode alternance travail-études accru);
- Offert une formation d'appoint en mécanique à 18 employés de Produits forestiers Résolu d'origine marocaine;
- Comptabilisé plus de 8 000 heures de formation et offert plusieurs formations qualifiantes (attestations d'études professionnelles et attestations de spécialisation professionnelle) en plus de formations sur mesure.

Formation générale des adultes :

- Mis en place un comité santé mentale positive;
- Instauré le projet CAR (collaborer, apprendre, réussir) et créé des communautés de pratiques professionnelles dans les champs d'enseignement;
- Participé à la création d'un tout nouveau site Internet spécifiquement pour la formation générale des adultes : moncfcga.ca.

Formation professionnelle :

- Diplômé 22 élèves en Charpenterie-menuiserie dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le CFP de Jonquière;
- Permis à huit élèves en concomitance d'obtenir un DEP en Opération d'équipements de production et effectué une première production de savons;
- Instauré de meilleures pratiques pour l'accueil et la sélection des élèves en métier-études (concomitance) en collaboration avec les partenaires des écoles secondaires et de la formation générale des adultes;
- Déployé le projet de formation de courte durée (COUD) en Soudage-assemblage;
- Organisé le Rendez-vous de la FP et accueilli plus de 600 élèves et membres de la communauté lors de cet événement.

Service de mobilité internationale (Destination formation Québec) :

- Accompagné 85 élèves internationaux dans leur parcours d'études, dont 60 au CFP d'Alma et 25 au CFP du Pays-des-Bleuets;
- Réalisé deux missions en France visant à renforcer la coopération en formation professionnelle.

1.3 Services éducatifs et autres services

Le CSSPB offre des services d'enseignement général à la formation des jeunes, des adultes ainsi qu'à la formation professionnelle. Il propose également des services de formation sur mesure aux entreprises. Au niveau de l'enseignement primaire, les écoles offrent une solide formation de base aux élèves. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les programmes particuliers suivants sont offerts :

- Programme d'éducation intermédiaire;
- Multisports;
- Multiarts (avec une spécialité en arts de la scène);
- Arts-études (musique et danse);
- Nature et environnement;
- Hockey d'excellence.

Les services offerts à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle sont décrits à la section 1.1.

Le CSSPB bénéficie de l'expertise d'une équipe de professionnels pour soutenir les équipes-écoles, de même que les élèves, selon les quatre axes des services complémentaires suivants :

- Les services de soutien;
- Les services d'aide;
- Les services de vie scolaire;
- Les services de promotion et de prévention.

Autant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, certaines classes sont dédiées à un groupe d'élèves ayant une limitation ou un handicap, ou présentant une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Pour ce qui est de la formation générale des jeunes, des services particuliers sont offerts afin de répondre aux différents besoins des élèves. De plus, une entente de complémentarité a eu lieu entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation afin d'offrir des services éducatifs au centre de réadaptation.

Le CSSPB s'engage à offrir des services de qualité aux citoyens de tout son territoire. La qualité de ses services se reflète dans la reddition de comptes de ses objectifs et le degré d'atteinte des cibles de son Plan d'engagement vers la réussite (section 3.1).

L'organisme préconise l'utilisation du français pour tout son personnel, exception faite pour le personnel enseignant de langue seconde et tierce. Le nombre d'enseignants ayant un niveau de connaissances spécifiques d'une autre langue est de 79.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Membres parents :

- Karine Boivin, district 1;
- Janot Pagé Kroft, présidente, district 2;
- Éric Simard, district 3;
- Marie-Pierre Gagné, district 4;
- Marie-Pier Létourneau, district 5.

Membres du personnel :

- Marie-Claude Tremblay, personnel enseignant;
- Esther Côté, personnel professionnel;
- Nadia Lambert, personnel de soutien;
- Jérémie Gagnon, direction d'établissement;
- Cynthia Potvin, suivie de Carl Bouchard, personnel d'encadrement;
- Chantale Simard, personnel d'encadrement (sans droit de vote).

Membres de la communauté :

- Daniel Gauthier, expertise en matière de gouvernance et d'éthique ainsi qu'en gestion des ressources humaines;
- Pierre Lavoie, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Marie-Eve Sasseville, milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Maryse Perron Chartier, milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Poste vacant, groupe d'âge des 18-35 ans.

Calendrier des séances tenues

- 22 octobre 2024;
- 10 décembre 2024;
- 18 février 2025;
- 8 avril 2025 (séance extraordinaire);
- 13 mai 2025;
- 17 juin 2025.

Décisions du conseil d'administration

- Dépôt des déclarations d'intérêts 2024-2025 des membres du conseil d'administration;
- Amendement de la résolution CA-0591-06-24 : adoption du calendrier des séances du conseil d'administration 2024-2025;
- Adoption du budget des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ainsi que du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;
- Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources;

- Modifications au Règlement relatif aux règles de fonctionnement de conseil d'administration;
- Adoption des modifications apportées à la Politique relative à la gestion documentaire;
- Adoption des modifications apportées à la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources;
- Adoption des modifications apportées à la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs;
- Abrogation de la Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du CSSPB;
- Abolition de la fonction de responsable du suivi des divulgations;
- Dissolution du comité de gouvernance des ressources informatiques;
- Approbation concernant l'affectation des surplus 2023-2024 des établissements;
- Adoption des modifications apportées à la Politique visant à contrer le harcèlement et l'intimidation en milieu de travail;
- Adoption des modifications apportées à la Politique sur les services de garde en milieu scolaire;
- Adoption des modifications apportées à la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du CSS;
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028;
- Autorisation pour des membres du personnel qui ne sont pas signataires ou utilisateurs principaux au dossier, d'agir auprès de Desjardins pour des demandes concernant les comptes et les cartes de crédit du CSSPB;
- Adoption des modifications apportées au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;
- État des taxes scolaires dues au 31 octobre 2024;
- Entérinement de la signature de l'amendement de l'entente de financement avec le gouvernement du Canada (Principe de Jordan);
- Modification de l'acte d'établissement 2024-2025 du centre d'éducation des adultes L'Envol—Le Retour;
- Modification de la Politique relative au prêt et à la location de locaux;
- Modification de la Politique relative au transport scolaire;
- Désignation par le CSSPB de personnes-ressources pour faire la demande de licences de bingo récréatif;
- Entérinement de la signature de l'entente dans le cadre du programme de subvention de la Commission des partenaires du marché du travail approuvé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Entérinement de la signature de l'entente de services avec le ministère de l'Éducation pour l'offre de services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire;
- Adoption du code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;
- Demande d'autorisation de travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la réfection de la cour de l'école Notre-Dame;
- Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) et du personnel cadre (AQCS) 2025-2026;
- Adoption des calendriers scolaires pour l'année 2025-2026;
- Adoption des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2025-2026;
- Abrogation de la Politique de gestion locale des directrices et des directeurs du CSSPB et de la Politique de gestion locale de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon;
- Adoption de la Politique de gestion locale des conditions de travail des cadres du CSSPB (AQCS et ADSLE);
- Modification du programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration;

- Recommandations de la protectrice régionale de l'élève et suites des recommandations;
- Nomination d'une direction générale à temps complet par intérim et de deux directions générales adjointes par intérim;
- Adoption du calendrier des séances du conseil d'administration 2025-2026;
- Modification de l'acte d'établissement 2025-2026 de l'école La Source–Les Prés Verts;
- Tarification du transport du midi;
- Nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Désignation d'une responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI);
- Nomination d'administrateurs aux postes vacants de divers comités;
- Adoption des modifications apportées à la politique : Acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;
- Acceptation du rapport annuel 2023-2024;
- Adoption des critères de sélection de la nouvelle direction générale;
- Désignation d'un représentant pour la demande de licence de systèmes de loterie du CSSPB auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Modification du calendrier scolaire de la FGA 2025-2026.

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Annie Tremblay, Marie-Pier Létourneau, Karine Boivin, Daniel Gauthier, Maryse Perron Chartier.
Comité de vérification	Stéphanie Lachance, Janot Pagé Kroft, Pierre Lavoie, Marie-Eve Sasseville, Eric Simard.
Comité des ressources humaines	Nadia Tremblay, Janot Pagé Kroft, Daniel Gauthier, Maryse Perron Chartier.

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Patrice Boivin, Annie Tremblay, Jany Dufour, Nadia Tremblay, Audrey Piquette, Jean-François Ouellet, Chantale Simard, Émilie Routhier, Nancy Bilodeau, Carl Bouchard, Carl Gauthier, Jacinthe Rodrigue, Yves Dessureault, Luc Migneault, Stéphanie Lachance, Steve Martel, Annik Lafleur, Audrey Boulian, Vincent Brassard, Sonia Rousseau, Luc André Bonneau, Nick St-Pierre, Marie-Claude Parent, Sébastien Gaudreault, Éric Servais, Yves Roberge, François Delisle, Jacinthe Huot, Sonia Gauthier, Nicolas Bouchard, Ugo Maltais, Véronique Roberge, Olivier Fontaine, Mireille Lapointe, Patrice Plourde, Marie-Claude Godbout, Julie Séguin, Francis Côté, Jean-Pierre Boutin, Martin Nadeau, Jessie Lavoie, Marie-Josée Dion, Sylvain Tremblay, Jean-Denis Simard, Sandra Dupéré, Vicky Trudel, Alan Gauthier, Manon Légaré, Maryse Rouleau, Sara Imbeau, Sabrina Castonguay, Jérémie Gagnon, Jonathan Lapointe-Boily, Michaël Harvey, Joël Tremblay, Annie Lemelin, Stéphane Nadeau, Nadya Tremblay, Émilie Hébert, Jany Desjardins, Joanie Morissette, Hélène Bouchard, Sonia St-Gelais.
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Francisca St-Hilaire, Isabelle Caouette, Tanya Caouette, Audrey Savard, Sébastien Gauthier, Carole Gelle, Cindy Trottier, Véronique Kenty, Sacha Allard, Denis Houle, Sylvie Gilbert, Nancy Bilodeau, Audrey Fortin, Manon Légaré, Mélyssa Asselin.

Comité consultatif de transport	Patrice Boivin, Jacinthe Rodrigue, Patrice Plourde, Carl Gauthier, Marie-Claude Tremblay, Esther Côté, Marie-Eve Moreau
Comité de parents	Marie-Pier Gagné, Stéphanie Dion, Jimmy Meunier, Alice Blanchette, Marie-Claude Nérion, Annie-Pier Fortin, Annie Girard, Alexandra Plourde, Marion Barraut-Charles, Marie-Michelle Théberge, Sébastien Desrosiers, Olivier Hudon, Mélany Dubois, Karine Boivin, Marie-Eve Moreau, Laurie Sirois, Marie-Pierre Gagné, Franceska Prévost, Mélanie Roy, Daphnée Vallée-Bergeron, Élise St-Pierre, Christina Moreau.

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est annexé au présent rapport.

En vertu de l'article 26 dudit règlement, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement. Pour consulter les règles de régie interne de ce comité, [cliquez ici](#).

Aucun cas n'a été traité et aucun manquement n'a été constaté au cours de l'année.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

M^e Annie Tremblay, directrice générale par intérim et directrice du Service du secrétariat général et des communications, est la responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles. Pour l'année 2024-2025, elle n'a reçu aucune divulgation.

- **Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

Reddition de comptes 2024-2025 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	-
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 ^o de l'article 2	-
3. Divulgations fondées	-
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	-
1 ^o une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-
2 ^o un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	-
3 ^o un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-
4 ^o un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-
5 ^o le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-
6 ^o le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 à 5	-
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	-

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Le Plan d'engagement vers la réussite, le PEVR 2023-2027, a été élaboré à partir des valeurs de mobilisation, d'équité, de bien-être et d'innovation. Il a été conçu avec le souci constant que ces valeurs servent de GPS dans le choix des actions qui ont été priorisées. Il s'articule autour de trois grands enjeux, dont chacun comprend une ou des orientations ainsi que des objectifs à atteindre. Les enjeux retenus sont :

1. La réussite de nos élèves;
2. Notre environnement scolaire;
3. Notre personnel.

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite

ENJEU 1 LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES



CONJUGUER LES COMPÉTENCES ET L'EXPERTISE DE TOUS LES ACTEURS SCOLAIRES

OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LA CONCERTATION DES ACTEURS SCOLAIRES PAR LE BIAIS D'APPROCHES COLLABORATIVES									
INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Proportion d'établissements ayant recours au <i>Cadre de référence</i> sur les pratiques de collaboration	0 % Cadre non défini	Réalisé	Élaboration et diffusion du cadre	59 % Cible atteinte	30 %		75 %		100 %

En 2024-2025, plusieurs écoles ont poursuivi la mise en œuvre d'équipes collaboratives par le biais du plan d'action de leur projet éducatif.

C'est environ 30 équipes collaboratives réparties dans 12 écoles primaires et une école secondaire qui ont été accompagnées pour poursuivre leur développement en s'appuyant sur les différents volets du *Cadre de référence*, soit les bases de l'équipe collaborative, les apprentissages essentiels, les données d'observation et les stratégies efficaces.

Différentes communautés de pratique (COP) ont aussi vu le jour afin d'améliorer la concertation de différents acteurs scolaires dont nos directions du secondaire qui travaillent sur les différents parcours d'adaptation scolaire et sur la persévérance de nos élèves.

Un nouveau cadre de référence des conseillers d'orientation a été élaboré pour mieux définir leur rôle.

Enfin, nous avons organisé une formation de trois jours animée par M. François Massé, à laquelle ont participé plus de 120 personnes, dans l'intention de développer une vision commune des approches collaboratives dans notre centre de services scolaire.

OBJECTIF 2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE DU PERSONNEL EN LIEN AVEC LES PRATIQUES EFFICACES									
INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Proportion d'établissements ayant recours au <i>Plan de déploiement des pratiques efficaces</i>	0 % Plan non défini	Réalisé	Élaboration et diffusion du plan	48 % Cible atteinte	30 %		60 %		80 %

Ce sont dix écoles primaires et une école secondaire qui ont participé à un projet pilote de mise en œuvre des pratiques efficaces de janvier à juin 2025. Des formations portant sur nos cinq pratiques efficaces ont été offertes aux conseillères pédagogiques, aux directions, aux professionnels et à certains enseignants. Des modules de formation ont été créés sur Moodle pour permettre à notre personnel de parfaire leur développement professionnel à partir d'autoformations. Aussi, plus de 300 personnes ont assisté à la formation « Comprendre le cerveau pour mieux apprendre et enseigner » offerte par M. Steve Masson, professeur à l'UQAM.



PLACER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE DE NOS ÉLÈVES AU CENTRE DE NOS ACTIONS

OBJECTIF 3 : ACCROÎTRE LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION									
INDICATEUR	Situation initiale (Cohorte 2014)	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat (Cohorte 2016)	Cible	Résultat (Cohorte 2017)	Cible	Résultat (Cohorte 2018)	Cible	Résultat (Cohorte 2019)	Cible
Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en sept ans après l'entrée au secondaire	76,1 %	78,0 % Cible atteinte	76,8 %	76,8 % Cible non atteinte	77,5 %		78,2 %		79,7 %
Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en sept ans après l'entrée au secondaire des garçons	70,6 %	76,4 % Cible atteinte	71,2 %	74,3 % Cible atteinte	71,8 %		72,4 %		73,0 %
INDICATEUR	Situation initiale (Cohorte 2019)	23-24		24-25		25-26			
		Résultat Cohorte 2020	Cible	Résultat Cohorte 2021	Cible	Résultat Cohorte 2022	Cible	Résultat Cohorte 2023	Cible
Taux de diplomation et de qualification après trois ans en formation professionnelle	71,0 %	79,2 % Cible atteinte	72,0 %	86,8 % Cible atteinte	73,0 %		74,0 %		75,0 %

Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans affiche un léger recul de 1,2 point de pourcentage (pd%) pour la cohorte de 2017 par rapport à celle de 2016, passant de 78 % à 76,8 %. Le résultat se situe donc 0,7 pd% sous la cible annuelle (77,5 %). Malgré cette légère baisse, le taux demeure comparable aux résultats des dernières années et témoigne d'une certaine stabilité dans le temps.

MESURES PROJETÉES

Deux communautés de pratique (COP) ont été mises en place : l'une axée sur les parcours d'adaptation scolaire au secondaire et l'autre sur la persévérance scolaire en formation générale des jeunes (FGJ) et des adultes (FGA).

Par ailleurs, nous allons mettre en œuvre une directive encadrant l'accompagnement des élèves à risque d'interruption de parcours visant à assurer une intervention précoce et concertée. Un plan d'action spécifique sur les transitions scolaires est également en cours d'élaboration afin de mieux soutenir ces passages critiques.

De plus, le déploiement d'une solution d'intelligence artificielle pour soutenir la prévention du décrochage scolaire, et d'un outil de suivi de cohortes permettra aux écoles secondaires de mieux cibler les besoins et d'ajuster leurs interventions.

Enfin, un accompagnement pédagogique renforcé est prévu pour les enseignants dans les matières à sanction, afin de soutenir la réussite des élèves dans ces disciplines.

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE									
INDICATEUR	Situation initiale (Cohorte 2019)	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat Cohorte 2020	Cible	Résultat Cohorte 2021	Cible	Résultat Cohorte 2022	Cible	Résultat Cohorte 2023	Cible
LECTURE de 4 ^e année du primaire Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (MEQ)	61,0 %	52,8 % Cible non atteinte	63,5 %	58,7 % Cible non atteinte	66,0 %		68,5 %		71,0 %

La proportion d'élèves de 4^e année obtenant entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture s'établit à 58,7 % en juin 2025, soit une hausse de 5,9 pd% par rapport à l'année précédente. Malgré cette amélioration, la cible annuelle (66,0 %) n'est pas atteinte, l'écart se situant à -7,3 pd%. La progression observée témoigne toutefois d'un certain redressement après la baisse enregistrée en juin 2024.

MESURES PROJETÉES

Afin de renforcer les pratiques pédagogiques et soutenir la réussite des élèves, nous poursuivrons le développement professionnel des enseignants par l'accompagnement des équipes collaboratives. Cette démarche vise à favoriser l'implantation de stratégies d'enseignement efficaces pour le développement de la compétence Lire.

Les enseignants seront également invités à participer à des formations ciblées sur les quatre dimensions de la lecture, en mettant particulièrement l'accent sur la réaction et l'appréciation. Ces formations viseront à mieux comprendre et différencier ces dimensions, ainsi qu'à développer des stratégies pour les enseigner de manière explicite, afin de mieux préparer les élèves aux attentes de fin du 2^e cycle.

De plus, une formation sera offerte sur l'enseignement direct du vocabulaire. Les recherches démontrent que les élèves disposant d'un vocabulaire limité présentent un risque accru de baisse des résultats en lecture dès la 4^e année. Or, cet enseignement demeure peu pratiqué. Cette initiative vise donc à outiller les enseignants pour intégrer cette approche essentielle dans leurs pratiques.

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE									
INDICATEUR	Situation initiale (Juin 2022)	Juin 2024		Juin 2025		Juin 2026		Juin 2027	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
RÉSoudRE en mathématique de 6 ^e année du primaire ▪ Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (MEQ)	56,1 %	76,0 % Cible atteinte	58,0 %	69,1 % Cible atteinte	60,0 %		62,0 %		65,0 %
LECTURE en 2 ^e secondaire Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (CSS)	44,5 %	35,6 % Cible non atteinte	47,0 %	31,0 % Cible non atteinte	52,0 %		57,0 %		60,0 %

En juin 2025, 31,0 % des élèves de 2^e secondaire ont obtenu entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire CSS de lecture, comparativement à 35,6 % l'année précédente. Ce résultat représente un écart de -21 pd% par rapport à la cible fixée à 52,0 %. Le taux de réussite est également en baisse, passant de 58,1 % à 52,8 %.

À la suite des résultats de juin 2024, les enseignants se sont rassemblés pour analyser les copies des élèves ainsi que l'épreuve afin de mieux cerner les besoins. Quelques modifications ont ensuite été apportées à l'épreuve tout en conservant le niveau attendu selon les attentes de fin de cycle.

MESURES PROJETÉES

À l'automne 2025, une analyse approfondie des copies d'élèves fut à nouveau réalisée afin d'identifier les obstacles récurrents à la compréhension de textes et d'orienter les interventions pédagogiques. Parallèlement, un accompagnement sera offert aux enseignants pour les soutenir dans la création de situations d'apprentissage plus étroitement alignées avec les attentes de fin du 1^{er} cycle du secondaire. Cette démarche vise à renforcer la cohérence des pratiques d'enseignement et à favoriser le développement de la compétence Lire dans une perspective de progression continue.

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

INDICATEUR	Situation initiale (Juin 2022)	Juin 2024		Juin 2025		Juin 2026		Juin 2027	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
ÉCRITURE en 2 ^e secondaire ▪ Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (MEQ)	55,6 %	51,9 % Cible non atteinte	58,0 %	50,3 % Cible non atteinte	63,0 %		68,0 %		73,0 %

On observe une légère diminution du pourcentage d'élèves ayant obtenu entre 70 % et 100 % à l'épreuve d'écriture de 2^e secondaire entre 2024 (51,9 %) et 2025 (50,3 %), soit une baisse de 1,6 pd%. Toutefois, l'écart entre le résultat et la cible s'est creusé : il était de 6,1 pd% en 2024 et passe à 12,7 pd% en 2025.

MESURES PROJETÉES

Afin de soutenir les enseignants dans l'amélioration des pratiques pédagogiques liées à cette compétence, les Services éducatifs proposeront différentes formations ciblées. Ces formations porteront spécifiquement sur les composantes grammaticales de l'écriture, notamment la syntaxe, la ponctuation et l'orthographe. L'objectif est de renforcer l'enseignement explicite de ces éléments afin d'améliorer la qualité des productions écrites des élèves et de favoriser une progression plus soutenue vers les attentes du programme.

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

INDICATEUR	Situation initiale (Juin 2022)	Juin 2024		Juin 2025		Juin 2026		Juin 2027	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
RAISONNER en mathématique CST de 4 ^e secondaire ▪ Taux de réussite à l'épreuve unique (MEQ)	60,5 %	77 % Cible atteinte	62,5 %	81,1 % Cible atteinte	64,5 %		66,5 %		68,5 %

OBJECTIF 5 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE NOS INTERVENTIONS AUPRÈS DES ÉLÈVES VULNÉRABLES									
INDICATEUR	Situation initiale (Cohorte 2014)	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat (Cohorte 2016)	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA après sept ans	49,3 %	41,5 % Cible non atteinte	49,7 %	49,1 % Cible non atteinte	52,0 %		53,0 %		54,0 %

Le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA après sept ans est passé de 41,5 % en 2024 à 49,1 % en 2025, soit une hausse de 7,6 pd%. Le résultat de 2025 se rapproche de la cible fixée à 52 %, réduisant l'écart à seulement 2,9 pd%.

MESURES PROJETÉES

Dans le but de favoriser la diplomation ou l'obtention d'une qualification pour un plus grand nombre d'élèves, notamment ceux qui poursuivent leur scolarité en formation générale des adultes (FGA) ou en formation professionnelle (FP), nous mettons en œuvre notre *Directive de suivi et de relance des élèves sortants sans diplôme ni qualification*. Cette directive vise à assurer une transition harmonieuse entre les ordres d'enseignement en facilitant le passage de la FGJ vers la FGA et la FP, tout en renforçant les liens avec les organismes partenaires. Les Services éducatifs s'approprient également des tableaux de bord permettant de suivre de manière proactive la trajectoire des élèves vulnérables et d'ajuster les interventions en conséquence.

Par ailleurs, une équipe collaborative composée d'enseignants des classes Transit (parcours d'adaptation scolaire au 1^{er} cycle du secondaire) sera mise en place. Cette équipe, accompagnée par des conseillères pédagogiques, travaillera à l'élaboration de séquences d'enseignement fondées sur des pratiques efficaces et adaptées aux besoins des élèves.

Enfin, la poursuite de la communauté de pratique (COP) des directions sur les parcours d'adaptation scolaire permettra d'évaluer les dispositifs actuellement en place et d'explorer des pistes d'amélioration afin d'augmenter les chances de diplomation ou de qualification dans un horizon de sept ans.

ENJEU 2 NOTRE ENVIRONNEMENT SCOLAIRE



CRÉER UN MILIEU DE VIE STIMULANT, INNOVANT ET BIENVEILLANT

OBJECTIF 6 : SOUTENIR LES INITIATIVES DES ÉCOLES ET DES CENTRES VISANT L'ENGAGEMENT, LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES									
INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Taux de participation des élèves du niveau secondaire à un projet pédagogique particulier (PPP)	44 %	47,0 % Cible non atteinte	50 %	53,4 % Cible non atteinte	55 %		60 %		65 %

Le taux de participation des élèves du niveau secondaire à un projet pédagogique particulier (PPP) a atteint 53,4 % en 2024-2025, en hausse de 6,4 pd% par rapport à l'année précédente et de 9,4 pd% par rapport à la situation initiale (44 %). Bien que la cible ne soit pas encore atteinte, le taux de participation se rapproche graduellement de l'objectif fixé.

MESURES PROJETÉES

Dans une volonté de favoriser l'équité et l'inclusion, une réflexion a été amorcée avec les directions du secondaire sur l'accessibilité aux PPP. Cette démarche vise à mieux comprendre les conditions d'accès actuelles et à identifier les leviers qui permettraient à un plus grand nombre d'élèves de bénéficier de ces parcours enrichis. Par ailleurs, une actualisation de la procédure d'admission pour l'ensemble des PPP a été réalisée afin d'assurer une plus grande transparence, une cohérence entre les établissements et une meilleure adéquation avec les besoins et les aspirations des élèves.

OBJECTIF 6 : SOUTENIR LES INITIATIVES DES ÉCOLES ET DES CENTRES VISANT L'ENGAGEMENT, LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES									
INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Proportion d'établissements ayant recours au <i>Référentiel sur le bien-être de l'élève</i> élaboré en fonction des données issues de la recherche pour faire une analyse de situation de leur milieu	0 % Absence de Référentiel	En attente de diffusion du document du MEQ	25 %	À diffuser ¹ 2025-2026	50 %		75 %		85 %

Dans le cadre de nos actions visant à soutenir le développement du bien-être en milieu scolaire, nous allons, cette année, présenter aux directions d'établissement le nouveau *Référentiel sur le bien-être* qui a été déployé par le MEQ l'an passé, afin de favoriser une appropriation commune des principes et orientations qu'il propose. Les ressources contenues dans la boîte à outils du référentiel ont été intégrées à notre *Outil d'aide à la rédaction des projets éducatifs*, afin d'enrichir la réflexion et la planification des équipes-écoles. De plus, une planification structurée du déploiement des contenus obligatoires liés aux compétences personnelles et sociales a été partagée avec les directions, dans une perspective de mise en œuvre cohérente et progressive.

¹ Le référentiel n'a été rendu disponible qu'en avril 2025, ce qui a retardé sa diffusion et sa mise en œuvre au cours de l'année 2024-2025.


CRÉER UN MILIEU DE TRAVAIL MOBILISATEUR ET ATTRACTIF

OBJECTIF 7 : SE POSITIONNER COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX									
INDICATEUR	<i>Situation initiale</i>	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Proportion d'établissements et de services qui contribuent au déploiement de la stratégie de la main-d'œuvre	ND	25 % Cible atteinte	20 %	70 % Cible atteinte	50 %		75 %		100 %

D'abord, l'outil Klimat a été déployé afin de mesurer, dans chaque milieu, des indicateurs liés au climat de travail à partir d'un sondage réalisé auprès du personnel. Chaque milieu a ensuite présenté son portrait à son équipe et a élaboré un plan d'action pour améliorer le climat au travail. Parallèlement, nous avons augmenté notre capacité de dotation en octroyant des contrats de suppléance dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et en accueillant une deuxième cohorte de travailleurs formés hors Québec. Nous avons aussi poursuivi nos collaborations avec le milieu universitaire pour soutenir la qualification du personnel, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise qualifiante en éducation. Nous avons également misé sur l'accompagnement et la formation des nouvelles ressources enseignantes, afin de renforcer leur intégration et leur développement professionnel. Enfin, nous complétons actuellement la mise en place de notre plateforme RH, qui sera bientôt accessible à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux nouveaux employés.

OBJECTIF 8 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL									
INDICATEUR	<i>Situation initiale</i>	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Pourcentage d'employés non légalement qualifiés en démarche de qualification	15,4 %	81 % Cible atteinte	20 %	99 % Cible atteinte	25 %		30 %		35 %

Parmi les 70 enseignants non légalement qualifiés, 50 sont actuellement des étudiants en voie d'obtenir leur qualification, 19 sont des enseignants formés à l'étranger détenant un permis d'enseigner et qui deviendront qualifiés après la réussite du TECFÉE, et un seul enseignant n'est pas engagé dans un parcours de formation présentement.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

	Préscolaire et primaire	Secondaire	Secteur des adultes FGA/FP	Total
Nombre d'élèves	449* + 3 203	2 862	1 792 + 615	8 921
Nombre d'établissements	25	5	4 + 5	39
Nombre d'événements déclarés Violence/Intimidation	Intimidation et violence 88 + 257 Total : 345	Intimidation et violence 146 + 67 Total : 213	Intimidation et violence 3 + 5 Total : 8	566
Nombre d'événements violence à caractère sexuel		18		18
Nombre d'événements déclarés à la responsable des plaintes		12		12
Nature des événements déclarés	Préscolaire et primaire	Secondaire	FGA/FP	Total
Intimidation physique	5 (0,9 %)	16 (2,8 %)	-	21
Intimidation verbale	33 (5,8 %)	95 (16,8 %)	1 (0,17 %)	129
Intimidation écrite	-	2 (0,4 %)	-	2
Cyberintimidation	3 (0,5 %)	8 (1,4 %)	2 (0,35 %)	13
Intimidation non spécifiée	47 (8,3 %)	25 (4,4 %)	-	72
Violence physique	187 (33 %)	59 (10,4 %)	1 (0,17 %)	247
Violence verbale	70 (12,4 %)	8 (1,4 %)	4 (0,71 %)	82
Total des gestes	345 (60,9 %)	213 (37,6 %)	8 (1,4 %)	566

*Ce rapport n'inclut pas les élèves de maternelle 4 ans.

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Le CSSPB et ses établissements offrent, en plus de la formation obligatoire du MEQ sur le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel, plusieurs activités de manière préventive et réalisent des interventions visant à favoriser un climat scolaire sain et positif, tout en luttant contre l'intimidation, la violence et les violences à caractère sexuel. En voici quelques exemples :

- Surveillance active dans les cours d'école ainsi que dans les endroits stratégiques ciblés pour chaque établissement;
- Offre de différents programmes et de contenus pédagogiques favorisant le développement d'habiletés sociales et de compétences personnelles et sociales, adaptés aux différents niveaux scolaires;
- Animation d'ateliers et déploiement d'activités visant l'inclusion et le respect des différences;
- Programme des pairs aidants permettant à des jeunes de dénoncer des situations d'intimidation ou de violence vécues par leurs pairs;
- Processus de médiation et d'accompagnement lors de situations d'intimidation ou de violence, incluant des réflexions pour développer l'empathie;

- Organisation de journées thématiques visant à sensibiliser les élèves à diverses réalités afin de promouvoir l'inclusion et le respect des différences;
- Présentation de pièces de théâtre pour sensibiliser les jeunes à différents enjeux (intimidation, violence amoureuse, etc.);
- Animation d'ateliers en collaboration avec des organismes partenaires tels que CALACS, Équijustice, Auberge de l'amitié, Toxic-Actions, etc.;
- Visite des policiers en intervention scolaire dans les classes de 6^e année du primaire pour parler de cyberintimidation.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

M^e Anne-Sophie Potvin, avocate au Service du secrétariat général et des communications, est la responsable du traitement des plaintes du CSSPB. Pour la période couverte entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025, elle a traité 28 plaintes, dont deux étaient en lien avec des actes d'intimidation et de violence.

De par son mandat, son travail fut orienté sur l'accueil, l'écoute concernant les attentes des parents, l'accompagnement de ces derniers dans le processus de plainte, la transmission d'informations sur les procédures à suivre ainsi que la transmission de documentation afférente aux procédures et politiques du CSSPB.

De plus, dans plusieurs dossiers traités, des recommandations ont été émises par M^e Potvin.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Assurer une répartition équitable des ressources humaines et matérielles pour permettre à chaque unité administrative de réaliser sa mission et les mandats qui lui sont confiés;
- Assurer une répartition équitable des ressources financières pour permettre l'acquisition des biens et services nécessaires à la réalisation des missions de chaque unité administrative;
- Optimiser l'utilisation des ressources dont dispose le CSSPB pour la réalisation de sa mission éducative;
- Favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité en situant les choix budgétaires le plus près possible de l'élève;
- Favoriser la centralisation des activités pour une gestion plus efficace et un partage équitable ou encore, lorsqu'il y a peu d'optimisation possible, décentraliser au niveau des établissements;
- Rechercher l'efficience en simplifiant les processus administratifs lorsque possible;
- Assurer la transparence du processus de répartition des ressources disponibles;
- Faire en sorte que le CSSPB puisse assumer ses responsabilités d'employeur de l'ensemble des ressources humaines déployées dans les établissements et les services et qu'il dispose des budgets nécessaires au respect des différents contrats de travail et conventions collectives;
- S'assurer que le CSSPB et ses établissements disposent des budgets nécessaires afin d'assumer leurs responsabilités de propriétaire de l'ensemble des immeubles.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

L'équité, l'équilibre budgétaire, la cohérence, l'optimisation, la responsabilisation, la mobilisation, la transparence, la saine gestion, l'autofinancement des services d'appoint ainsi que le partage des coûts communs sont les principaux principes qui guident la répartition annuelle des revenus.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le niveau des clientèles, les indices de défavorisation, les besoins exprimés par les établissements et les montants alloués par le ministère de l'Éducation du Québec sont les principaux critères servant à déterminer les montants alloués.

La version intégrale de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources est disponible dans la section « Règlements et politiques » au csspb.gouv.qc.ca.

4.2 Ressources financières

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2025		ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025	
ACTIFS FINANCIERS		REVENUS	
Encaisse	5 259 663 \$	Subvention de fonctionnement du MEQ	135 939 208 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	16 598 658 \$	Subvention d'investissement	3 409 146 \$
Subvention d'investissement à recevoir	105 366 553 \$	Autres subventions et contributions	2 883 008 \$
Subvention à recevoir – Financement	- \$	Taxe scolaire	4 128 965 \$
Taxe scolaire à recevoir	270 657 \$	Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 252 182 \$
Débiteurs	2 026 949 \$	Ventes de biens et services	5 579 664 \$
Stocks destinés à la revente	- \$	Revenus divers	1 752 201 \$
Autres actifs	- \$	Amortissement de la subvention d'investissement reportée	6 904 033 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	129 522 480 \$	TOTAL DES REVENUS	161 848 407 \$
PASSIFS		CHARGES	
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	3 775 631 \$	Activités d'enseignement et de formation	69 477 799 \$
Créditeurs et frais courus à payer	15 189 622 \$	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	48 672 366 \$
Subvention d'investissement reportée	95 506 991 \$	Services d'appoint	15 318 436 \$
Revenus perçus d'avance	589 358 \$	Activités administratives	7 762 799 \$
Provision pour avantages sociaux	6 704 217 \$	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	21 872 310 \$
Dettes à long terme à la charge de l'organisation scolaire	862 208 \$	Activités connexes	4 551 266 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	69 240 155 \$	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	465 599 \$
Passif au titre des sites contaminés	- \$	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	- \$
Autres passifs	36 458 123 \$		
TOTAL DES PASSIFS	228 326 305 \$	TOTAL DES CHARGES	168 120 575 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(98 803 825) \$	EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6 427 752 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		Redressement avec retraitement des exercices antérieurs	- \$
Immobilisations corporelles	98 271 831 \$		
Stocks de fournitures	135 227 \$	Solde redressé	6 427 752 \$
Charges payées d'avance	552 351 \$		
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	98 959 409 \$	Excédent de l'exercice	(6 272 168) \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	155 584 \$	EXCÉDENT ACCUMULÉ	155 584 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures (avril 2024 à mars 2025)

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	120 604,47	0,00	120 604,47	74
2. Personnel professionnel	168 848,54	339,41	169 187,95	112
3. Personnel enseignant	1 028 955,89	9 218,73	1 038 174,62	1 068
4. Personnel de bureau, technicien et assimilés	785 040,28	6 147,55	791 187,83	779
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	69 173,71	269,19	69 442,90	75
Total en heures	2 172 622,89	15 974,88	2 188 597,77	2 108

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 939 975,92
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	2 188 597,76
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	248 621,84
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Non

Nous constatons un dépassement de 248 621,84 heures comparativement à la cible établie par le ministre. Le tout est occasionné notamment par l'ajout de ressources, plus spécifiquement au niveau du personnel de soutien (services directs aux élèves). Nous avons aussi ajouté des contrats de suppléance pour notre personnel enseignant afin de combler nos besoins pour éviter des bris de service. Aussi, il y a eu un peu d'ajouts de ressources pour les professionnels et les gestionnaires.

Plusieurs de ces ajouts découlent plus spécifiquement des mesures pour lesquelles nous recevions du financement, réparties dans nos établissements scolaires. Une autre partie provient de l'ajout de ressources pour combler des besoins en services directs aux élèves.

Cette année, nous avons encadré davantage le processus de demandes d'ajouts en considérant notre cible d'employés en équivalent à temps complet (ETC) et le budget disponible.

Annuellement, l'organisation scolaire et les plans d'effectifs sont déposés, analysés et discutés au comité de répartition des ressources (CRR) et au comité consultatif de gestion (CCG) avant d'être adoptés par la direction générale (pour le personnel syndiqué) et par le conseil d'administration (pour les gestionnaires).

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	2	230 263 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	39	4 770 482 \$
Total	41	5 000 745 \$

4.5 Ressources matérielles et informatiques

4.5.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier

2023-2024 (Année précédente)	1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
13 727 710 \$	5 431 216 \$	2 811 920 \$	13 964 349 \$

4.5.2 Ressources informatiques et reprographie

En 2024-2025, les dépenses du Service des ressources informatiques et de la reprographie se sont élevées à 1 275 293 \$.

La répartition des dépenses et des investissements va comme suit :

- Total des dépenses en investissement : 539 517 \$;
- Total des dépenses en fonctionnement : 565 543 \$;
- Total des dépenses en reprographie : 170 233 \$.

Le Service des ressources informatiques et de la reprographie vise à maintenir son niveau technologique et accompagner les directions d'établissement et de service dans la gestion et la planification des renouvellements d'équipements selon les besoins.

Les priorités en investissement sont accordées au maintien des actifs, aux équipements des nouvelles classes, à l'assignation des portables aux nouveaux élèves et employés en soutien direct aux élèves et à l'ajout d'actifs répondant à des besoins ayant des intentions pédagogiques.

Les dépenses en fonctionnement incluent principalement des coûts pour les licences du CSSPB, les contrats de service ainsi que pour le rehaussement de la cybersécurité et de l'infrastructure réseau. En ce qui concerne la reprographie, les dépenses se situent notamment au niveau des fournitures et de l'utilisation des photocopieurs de production pour les établissements.

5. Annexe du rapport annuel

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes

déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV **CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION**

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister. La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de

confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Retour sur une année riche en projets et en activités!

Une semaine pour PAUSER les écrans

Du 21 au 25 octobre 2024, tous les élèves et membres du personnel du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) ont été invités à réfléchir à leur utilisation du numérique pendant la semaine « PAUSE ton écran ». Cet événement a été rendu possible grâce à un partenariat avec plusieurs organismes, dont [Pause](#) qui fournit gratuitement du matériel de différents types.

Pendant la semaine, les élèves du primaire ont vécu des lectures animées et des discussions en classe au sujet des écrans. Ils ont également participé à un concours de coloriage et de dessin qui leur donnait la chance de gagner un jeu de société (il y a eu un tirage par école). Les élèves de 5^e et 6^e année du primaire, ainsi que ceux de 1^{re} et 2^{re} secondaire, ont assisté à la conférence « Qu'est-ce qu'une pratique saine du jeu vidéo? » de Mathieu Arcand, alias le Gamer Mentor. M. Arcand s'est aussi adressé aux élèves de 4^e et 5^e secondaire de chaque école secondaire avec sa conférence « Le jeu vidéo comme moteur de réussite ». Les élèves de 3^e secondaire n'étaient pas en reste : ils ont reçu en classe des animateurs du Centre pour l'intelligence émotionnelle en ligne (CIEL) pour participer à des ateliers d'autodéfense numérique.

Du lundi au vendredi, des intervenants du CIUSSS, de la Sûreté du Québec et du Centre de services scolaire ont tenu des kiosques sur l'heure du dîner dans toutes les écoles secondaires afin de proposer des quiz, des activités et des réflexions aux élèves.

La semaine « PAUSE ton écran » s'adressait aussi aux parents d'élèves, avec l'envoi de documentation pertinente par courriel et la tenue de deux conférences du Gamer Mentor en soirée sous le thème « Parent de gamer : comment encadrer la pratique de votre ado? ». De plus, une dizaine d'entreprises du secteur ont contribué en offrant des cadeaux « débranchés » pour des tirages au sort ayant lieu dans les écoles et après les conférences aux parents.

Cette semaine spéciale a été organisée par un comité formé de plusieurs membres du personnel du CSSPB, après que le comité de parents ait exprimé le

Photo : Marie-Eve Bernard

Mathieu Arcand, alias Le Gamer Mentor, a donné une dizaine de conférences pendant la semaine.

souhait que l'organisation en fasse plus pour sensibiliser les élèves et leurs parents, ainsi que les membres des équipes-écoles, sur les impacts que le numérique peut avoir sur les jeunes. Une deuxième édition de cette semaine spéciale a été confirmée pour 2025-2026.

Il s'agit donc d'un autre exemple de l'importance de conjuguer nos actions pour inspirer des passions!



Photos : Marie-Eve Bernard

Les kiosques dans les écoles secondaires sur l'heure du dîner (à la Polyvalente de Normandin à gauche et à la Cité étudiante de Roberval à droite) ont permis de sensibiliser des centaines d'élèves sur leur utilisation des écrans.



Déploiement des pratiques efficaces : une démarche porteuse de réussite

Dans le cadre de notre Plan d'engagement vers la réussite, nous avons amorcé cette année la mise en œuvre d'un plan de déploiement des pratiques efficaces. Ce projet ambitieux, inspiré du modèle du Centre de services scolaire Marie-Victorin, est une source de fierté collective : il s'appuie sur des modèles de formation concrets, conçus pour enrichir les pratiques pédagogiques déjà en place, et il est soutenu par un accompagnement de qualité.

Qu'est-ce qu'une pratique efficace ?

Il s'agit d'une méthode ou d'une stratégie d'enseignement qui favorise réellement l'apprentissage des élèves. Elle repose sur des données probantes, c'est-à-dire qu'elle a démontré son efficacité à travers la recherche ou l'expérience en classe.

Comment ces pratiques sont-elles déployées ?

Les pratiques efficaces retenues dans notre centre de services scolaire sont la réponse à l'intervention (RAI), les apprentissages socioémotionnels, l'enseignement explicite, la rétroaction constructive et la neuroéducation. Ces pratiques ont été sélectionnées à la suite d'une analyse rigoureuse fondée sur les besoins spécifiques observés dans nos milieux scolaires lors de l'élaboration de leur projet éducatif.

Le projet pilote a été lancé en janvier dans dix écoles primaires et une école secondaire. Chaque établissement a choisi une pratique à explorer et à planter. Pour soutenir cette démarche, une triade a été mise en place dans chaque école, composée de la direction, d'une conseillère pédagogique et d'un agent multiplicateur. Plusieurs modèles de formation sont proposés afin d'accompagner les équipes : formations en présence, modules asynchrones avec retour en équipe-école, midis pédagogiques et formations sur demande offertes au sein des équipes collaboratives.

Pourquoi ce plan ?

Parce que nous croyons fermement que l'adoption de pratiques pédagogiques reconnues est un levier essentiel afin de favoriser la persévérance et la réussite scolaire. Les données le confirment : les milieux ayant implanté une ou plusieurs de ces pratiques ont vu leur taux de diplomation et de qualification augmenter.



Photo : Courtoisie

Afin de soutenir le développement de l'expertise du personnel en lien avec les pratiques efficaces, des formations et conférences ont été offertes au cours de la dernière année. Steeve Masson (photo de gauche, avec Émilie Routhier et Chantale Simard, respectivement directrice adjointe et directrice des Services éducatifs) a parlé de neuropédagogie devant plus de 300 enseignantes et enseignants, directions et conseillères pédagogiques. En janvier, c'était François Massé (photo de droite) qui a offert une formation de trois jours à 120 personnes où il a, entre autres, été question de transformation culturelle et d'équipes collaboratives en lien avec les écoles performantes.

Photo : Marie-Eve Bernard



Visite du ministre de l'Éducation

Le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, a passé la journée du 15 avril 2025 au Pays-des-Bleuets, accompagné de la députée de Roberval, M^{me} Nancy Guillemette. Ils se sont rendus à l'école Monseigneur Bluteau, à la Cité étudiante de Roberval et au Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (ateliers de Roberval). Le ministre, la députée et la direction générale du CSSPB ont visité les établissements, rencontré les directions, sont allés dans des classes pour répondre aux questions des élèves et ont discuté avec plusieurs membres du personnel. M. Drainville, M^{me} Guillemette et la direction générale ont également pu échanger en privé sur différents sujets.



Photos : Marie-Eve Bernard

Un premier séminaire d'insertion professionnelle réussi!

Le 23 août 2024, 57 membres du personnel enseignant ont participé au tout premier séminaire d'insertion professionnelle du CSSPB. Dédiée aux enseignantes et enseignants faisant partie de l'organisation depuis moins de cinq ans, cette journée spéciale a permis de livrer des informations pertinentes sur le programme d'insertion professionnelle ainsi que sur les conditions de travail et les avantages sociaux.

Les personnes inscrites devaient choisir trois ateliers parmi les huit proposés : la gestion de classe, l'évaluation des compétences, les ressources incontournables à connaître pour la classe, les essentiels d'une bonne planification, les pratiques collaboratives en milieu scolaire, le numérique comme levier d'apprentissage, une journée type au préscolaire et la préparation pour la rencontre de parents au préscolaire.

Ce séminaire a été offert dans le cadre du programme d'insertion professionnelle récemment mis en place. D'ailleurs, les membres du personnel enseignant qui comptent moins de deux années d'expérience sont accompagnés d'une mentore ou d'un mentor.



Photo : Marie-Eve Bernard



Des outils de communication optimisés

Au cours de l'année 2024-2025, le CSSPB a travaillé sur l'amélioration des moyens de communication avec les membres du personnel, les parents et la population en général. À l'automne, l'implantation de la plateforme CO-BALT a permis de créer de nouveaux moyens de rejoindre les parents en cas d'urgence. En effet, cette plate-forme permet de contacter des groupes de parents par messages textes, notifications PUSH et appels automatisés.

En un seul clic, plus de 6 400 notifications ont été transmises par texto afin d'informer les parents lors des cinq matins où les cours ont été suspendus pour mauvaises conditions météorologiques, en plus des moyens habituels. Aucune installation de logiciel ou d'application n'est nécessaire : tout parent qui a donné un numéro de téléphone cellulaire et une adresse courriel valides reçoit automatiquement les notifications qui touchent l'ensemble de la clientèle, mais aussi les communications d'urgence spécifiques à l'école de son enfant.

Nouveaux sites Internet

Toujours dans l'optique d'améliorer ses communications, le CSSPB a lancé un appel d'offres au début de l'année auprès d'entreprises du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la création de trois sites Internet : une refonte des sites du Centre de services scolaire (csspb.gouv.qc.ca) et du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (toncfp.com), ainsi qu'un tout nouveau site pour la formation générale des adultes (moncfga.ca).

Mis en ligne au printemps, ces sites sont épurés, conviviaux et réactifs. Le Service des communications, le Service d'éducation aux adultes et le Service des ressources informatiques ont travaillé de concert avec La Web Shop pour réaliser ces travaux.

Québec Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets Contact

Élèves & Parents Écoles & Centres Carrières CSSPB Documentation Actualités Employés Contact

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

AU CFP du Pays-des-Bleuets : UN à UN, on forme des PROS

Trouve la formation faite pour toi !

FINIR MON SECONDAIRE

Nos différents parcours

Photos : Marie-Eve Bernard



Mobilisation contre l'intimidation

En novembre 2024, l'auteur et conférencier Samuel Bricault a effectué une tournée d'écoles primaires pour parler d'intimidation aux élèves. Il a présenté des conférences, des activités d'écriture de *slam* et des ateliers adaptés aux différents niveaux. Il a visité les écoles Hébert, Monseigneur Bluteau, des Deux-Lacs, l'Arbrisseau, Sainte-Lucie, Notre-Dame-de-Lourdes, Jeanne-Mance, Sainte-Marie, Benoît-Duhamel et Saint-Lucien.

Autant avec les élèves qu'avec les parents, M. Bricault a raconté son parcours. Après avoir vécu beaucoup d'intimidation au primaire, il est devenu intimidateur au secondaire afin d'être plus populaire auprès de ses camarades. Se disant un grand sensible, il a réalisé que sa différence était en réalité une force qu'il devait exploiter. Au cours de ses conférences et ateliers, il explique les trois rôles que l'on retrouve dans l'intimidation : l'intimidé, l'intimidateur et le témoin. Selon lui, la solution passe par la sensibilisation des témoins. « Je pense que si les témoins posent de petits gestes répétitifs mais positifs, comme de dire à un intimidateur d'arrêter ou d'aller consoler quelqu'un qui se sent intimidé, c'est comme ça qu'on va arriver à contrer l'intimidation dans une école », a-t-il déclaré.



Samuel Bricault pendant une conférence à l'école Benoît-Duhamel.

Pendant la tournée, il s'est également adressé aux parents d'élèves lors d'une conférence en soirée. Il a donné des conseils aux parents pour apprendre à reconnaître l'intimidation et pour y réagir adéquatement. « J'adore faire la démarche de rencontrer les élèves et les parents, pour moi il s'agit d'une démarche complète. C'est tous ensemble que nous allons contrer l'intimidation et qu'on peut redonner confiance à des centaines de personnes qui se sentent peut-être marginalisées ou qui ne se sentent pas bien », souligne M. Bricault.

Cette tournée a été rendue possible grâce à une mobilisation des directions du primaire du secteur de Saint-Félicien et grâce à l'implication des animatrices de développement personnel et d'engagement communautaire (ADPEC) des écoles concernées.



Samuel Bricault en compagnie d'élèves de l'école des Deux-Lacs (photo de gauche) et lors d'un atelier de *slam* à l'école Sainte-Marie (photo de droite).



Les quatre écoles secondaires réunies pour la Coupe des Bleuets

En 2024-2025, les équipes responsables de la vie étudiante des écoles secondaires ont mis en place une nouvelle compétition interécoles : la Coupe des Bleuets! À tour de rôle, chaque établissement a reçu des élèves des trois autres pour participer à des épreuves en lien avec une discipline spécifique.

Les représentants de chaque école arboraient une couleur et recueillaient des points. L'équipe ayant récolté le maximum de points pour une discipline repartait avec la petite Coupe des Bleuets, qui était ainsi remise en jeu à chaque journée d'épreuves. À la fin des quatre rondes, c'est la Polyvalente des Quatre-Vents qui a remporté la grande Coupe des Bleuets avec 13 points au classement final alors que les trois autres écoles ont terminé avec 11 points chacune.

Les épreuves de la discipline ludique, avec des airs de carnaval d'hiver, se sont déroulées en février à l'école secondaire des Grandes-Rivières. En mars, les épreuves de la discipline artistique avaient lieu à la Polyvalente de Normandin, alors que la Polyvalente des Quatre-Vents était responsable de la discipline scientifique et de culture générale en avril. Finalement, la dernière journée d'épreuves a eu lieu en mai à la Cité étudiante pour la discipline sportive.

Lors de chaque ronde de compétition, tous les niveaux scolaires devaient être représentés et 20 élèves maximum par école pouvaient participer. Les élèves ne pouvaient pas prendre part à plus d'une discipline.

Félicitations aux membres du personnel qui ont initié cette compétition inter-écoles ainsi qu'aux élèves qui y ont participé!



Photo : Facebook

Des élèves de la Polyvalente des Quatre-Vents soulèvent la grande Coupe des Bleuets.



Une première école à adopter le Plan génération sans fumée

L'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant, devient la première école du CSSPB à adhérer au *Plan génération sans fumée* (PGSF) soutenu par le Conseil québécois sur le tabac et la santé. L'objectif global est de contribuer à diminuer le vapotage chez les élèves du Tournant.

L'école s'est engagée dans ce plan au début de l'année 2024-2025. Un sondage adressé aux élèves en septembre a permis de constater que 51 % des élèves ne vapotaient pas et que parmi ceux et celles qui le faisaient, 33 % avaient essayé d'arrêter dans les 12 mois précédents. Le PGSF vise donc à renforcer les facteurs de protection chez les jeunes qui pourraient expérimenter la cigarette électronique, offrir des pistes de solution pour les élèves qui souhaiteraient cesser tout en appliquant la réglementation plus uniformément dans les milieux scolaires. C'est un bon moyen d'impliquer et de valoriser toutes les personnes de la communauté scolaire du Tournant afin que les jeunes puissent faire des choix éclairés pour leur santé.

Le PGSF est une démarche proactive mise en place dans des écoles secondaires du Québec dans le but de prévenir la consommation du tabac et le vapotage chez les élèves, soutenir la cessation tabagique et du vapotage, favoriser le respect de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, créer une nouvelle norme sociale de non-usage de produits reliés à la dépendance à la nicotine et dénормaliser l'usage du tabac et des produits de vapotage.

Les actions seront concentrées sur trois axes : la *prévention* auprès des élèves, des membres du personnel et des parents, la *cessation* notamment en promouvant des alternatives saines au vapotage pour les élèves et *l'application de la loi* en affichant clairement les interdictions de fumer et vapoter relatives à la loi, ainsi qu'en mettant à jour le protocole des substances psychoactives et le faire connaître à la communauté scolaire.

Un comité a été mis en place afin d'élaborer des actions concertées et alignées aux meilleures pratiques qui visent à sensibiliser les jeunes et leurs parents aux effets néfastes du tabagisme et du vapotage tout en promouvant un mode de vie sain. Il est composé de plusieurs membres de l'équipe-école, de représentantes et représentants du CIUSSS, de la Sûreté du Québec et d'organismes communautaires.

En tant qu'établissement éducatif, Le Tournant souhaite se conformer aux lignes directrices de la santé publique québécoise pour lutter contre le tabagisme et le vapotage. Des interventions ciblées et mesurables permettront de contribuer à la diminution du vapotage chez les élèves du Tournant.

Avec le montant reçu du Conseil québécois sur le tabac et la santé pour la mise en œuvre du PGSF, le hall d'entrée de l'établissement sera rénové dans le but de créer un espace plus agréable et accueillant pour les élèves.

« Nous allons installer de nouveaux meubles, comme des banquettes et des poufs, et nous aurons aussi des jeux de table afin d'offrir un endroit chaleureux et convivial. Avec cette transformation, nous voulons encourager les jeunes à profiter de cet espace au lieu de se rendre à l'extérieur pour vapoter. Ils auront accès à un environnement plus propice à la détente, au jeu et aux échanges entre eux, ce qui vient répondre à l'une de nos actions du PGSF », indique Mme Jessie Lavioie, directrice adjointe du bâtiment Le Tournant de l'école secondaire des Grandes-Rivières.



Des dignitaires du CSSPB et de la Ville de Dolbeau-Mistassini se sont joints aux membres du comité PGSF lors du lancement.



Karim Danet et Zélia Danet
Polyvalente des Quatre-Vents



Mélynda Belley
Cité étudiante



Philippe Gaudreault
Polyvalente de Normandin

SECONDAIRE EN SPECTACLE

Après plusieurs années d'absence, le programme Secondaire en spectacle était de retour dans nos écoles secondaires. De jeunes artistes et animateurs ont pu briller sur scène alors que d'autres élèves ont assuré la technique de scène. Deux finales locales ont été présentées : la Cité étudiante était jumelée avec la Polyvalente des Quatre-Vents alors que la Polyvalente de Normandin était avec l'école secondaire des Grandes-Rivières. Lors de ces deux soirées, les jurys ont sélectionné un numéro par école pour la finale régionale.



Féé Dufour-Tremblay
É. S. des Grandes-Rivières



Photo : Facebook

JEUNES AUTEURS, À VOS CRAYONS!

Le concours *Jeunes auteurs, à vos crayons!* du Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean avait pour thème « La fois où tout est parti en cacahuète ». Élève à l'école Les Prés-Verts, Emma-Rose Bergeron a remporté la médaille d'argent dans la catégorie 3^e année du primaire.

DÉFI OSENTREPRENDRE



Photos : Marie-Eve Bernard

CONCOURS RÉGIONAL DE MATHÉMATIQUE



Le 17 avril dernier, 28 élèves de 5^e et de 6^e année ont représenté le CSSPB lors du Concours régional de mathématique. De ce nombre, 14 élèves ont décroché une place dans le top 10 de leur catégorie.

GALA D'EXCELLENCE RÉGIONAL DU RSEQ

Le 14 mai dernier, l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau, accueillait le Gala d'excellence régional du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il faut dire que cet établissement était à l'honneur puisqu'il s'est mérité le titre d'*École secondaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives* et que deux de ses élèves ont été nommés *Élèves-athlètes ayant le mieux concilié le sport et les études* : Romy Goulet et Nathan Houde.

Encore cette année, plusieurs classes se sont inscrites au Défi OSEntreprendre avec des projets entrepreneuriaux. Sur les dix lauréats locaux du CSSPB, deux projets ont remporté la finale régionale du Défi. Il s'agit de la classe de M^{me} Louise Simard (photo du haut) dans la catégorie *Secondaire 1^{er} cycle* pour le projet « *Semer pour donner aux suivants* », et de M^{me} Isabelle Simard et ses élèves du centre d'éducation des adultes Le Retour dans la catégorie *Éducation des adultes* pour le projet « *Friperie La classe à part* ».

Photos : Facebook



Dans la cour du primaire

GRANDE RÉCOMPENSE



Une belle matinée attendait les élèves de l'école Jeanne-Mance-Pie XII le 24 septembre dernier alors que l'équipe de la Grande récompense débarquait à Saint-Prime pour un rassemblement festif! Au programme : danse, jeux géants et course à obstacles! De plus, chaque enfant a reçu une paire d'espadrilles. L'école Jeanne-Mance-Pie XII a reçu la Grande récompense après avoir remporté un tirage parmi toutes les écoles de la région ayant participé au défi des cubes énergie.

CARTES DE L'ESPOIR



Les élèves de l'école des Deux-Lacs ont fabriqué des cartes pour l'organisme les Tuques de l'espoir, qui a pour objectif de mettre un baume sur le cœur des patients en oncologie. Ces personnes atteintes d'un cancer ont reçu un petit présent accompagné d'une carte confectionnée par les élèves.

TRIATHLON



CUEILLETTE DE CHAMPIGNONS



Les élèves de maternelle 5 ans et de 4^e année de la classe de M^{me} Julie de l'école Sainte-Marie ont participé à une activité de cueillette de champignons sauvages et de découverte de la forêt. Cette sortie a été rendue possible grâce à la participation et à l'accompagnement de la Corporation d'aménagement forêt Normandin.

L'école Bon-Pasteur a souligné, le 20 juin dernier, le dixième anniversaire de son triathlon annuel. La présence de pluie a quelque peu dérangé l'organisation de l'événement, mais qu'importe, les jeunes ont été appelés à se dépasser lors d'activités physiques. Le président d'honneur de cette année était M. Harold Veilleux, enseignant d'éducation physique retraité (mais qui assure encore des suppléances!) et champion du monde en dynamophilie, qui leur a livré un beau message de persévérance et de courage.



Dans la cour du primaire

JEU DE SOCIÉTÉ



Vers la fin de l'année scolaire, les élèves du groupe 451 de l'école Maria-Goretti, accompagnés de M^{mes} Mélissa et Cynthia, ont travaillé fort afin d'apprendre de nouveaux jeux de société dans le but de les faire connaître. Ils ont ainsi travaillé la communication orale, la lecture et la compréhension de texte afin de pouvoir expliquer verbalement différentes façons de devenir des maîtres du jeu. Ils ont pu partager leurs nouveaux savoirs avec d'autres élèves ainsi qu'avec leurs proches lors d'une soirée de jeux.

CLUB DE COURSE



Au printemps, l'école l'Arbrisseau a mis sur pied un club de course dont la mission était de favoriser de saines habitudes de vie et d'encourager l'activité physique chez les jeunes. Ce sont 21 élèves qui ont participé à deux entraînements par semaine pendant douze semaines et qui ont eu la chance de découvrir la course en sentier au Village historique de Val-Jalbert. Le 4 juin, les élèves ont pris part à une course du circuit de la Coupe Autocar Jeannois, soit la Petite randonnée Proco à Arvida. Chaque membre du club de course a relevé avec succès le défi qu'il s'était fixé. Merci à M^{me} Jessica, technicienne en éducation spécialisée, qui a permis aux jeunes de se dépasser et de découvrir une nouvelle passion!

LES PASSIONS À L'HONNEUR



L'année scolaire s'est déroulée sous le signe de la découverte des passions à l'école Sainte-Lucie. Plusieurs passionnés sont allés rencontrer les élèves en cours d'année, comme l'arbitre Justin St-Pierre, la chanteuse Amay Paquet, la joueuse de hockey Nancy Drolet ainsi que Guillaume Lambert et Pierre-Luc Laliberté de TERRITOIRE LIBRE. Les élèves ont aussi été invités à partager leur passion lors du premier Salon des passions de l'école qui s'est tenu au centre communautaire de la municipalité.

GUIRLANDE COLLECTIVE



Le 30 septembre dernier, à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, les élèves du groupe 503 de l'école Notre-Dame-des-Anges ont proposé de créer une guirlande collective où chaque maillon (élève de l'école) représentait l'union et l'empathie envers les enfants des pensionnats autochtones. Aussi, chaque élève qui portait un chandail ou un accessoire de couleur orange participait à un tirage au sort pour gagner des cônes de bonbons.



Dans la cour du primaire

VOYAGE DANS LE TEMPS

CAFÉ-RENCONTRE INTERCULTUREL



Le comité interculturel de l'école Hébert a tenu un café-rencontre pour les parents qui sont de nouveaux arrivants. Cette soirée d'échanges a permis de transmettre des informations sur le milieu scolaire québécois et de répondre à des questions dans une ambiance conviviale. Un service de garde gratuit était même offert pour l'occasion. En tout, 15 parents ont participé à l'activité. Les membres du comité interculturel qui ont organisé la soirée sont, de gauche à droite : M^{mes} Any Gaudreault, enseignante, Cynthia Hubert-Duchesne, technicienne en éducation spécialisée (TES), Lucy Bernard, TES, et Camille Girard, travailleuse sociale.



À l'école Notre-Dame, les élèves de 5^e année de M^{me} Marie-Claude ont pris part au projet « Voyage dans le temps » en collaboration avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR). Tout au long de l'année, les élèves ont échangé quatre lettres avec leur correspondant. C'est le 7 avril que les élèves ont pu rencontrer la personne avec laquelle ils avaient correspondu, ce qui a donné lieu à de beaux moments d'échanges et de partages entre les deux générations. Un dîner était offert par l'AQDR et les élèves ont également reçu de jolis cadeaux de la part de leur correspondant.

LECTURE PARTAGÉE



Encore cette année, l'école Sainte-Thérèse a souligné la semaine des différences d'une manière enrichissante pour tous, alors que chaque niveau avait sa propre activité.

À l'école Notre-Dame-de-Lourdes, la lecture partagée représente un excellent moyen pour les élèves de collaborer et de progresser dans leur compétence à lire. Chaque jour 8, deux élèves de niveaux différents sont jumelés pour lire ensemble.



Dans la cour du primaire

MURALE



En décembre, plusieurs activités attendaient les élèves de l'école de la Rivière. L'une d'elles était la réalisation d'une murale de Noël dans une ambiance musicale festive. Tous les groupes ont participé avec enthousiasme pour concevoir une décoration chaleureuse qui a égayé le gymnase pendant tout le mois de décembre.

THÉÂTRE



Début juin, les élèves de M. Olivier de l'école Sacré-Cœur ont présenté dix pièces de théâtre le même jour! Ce fut une belle occasion de dépasser leurs limites pour révéler leur talent. Les parents étaient invités à ce spectacle qui était le fruit de plusieurs semaines de travail.

LEVÉE DE FONDS



Les élèves du 3^e cycle de l'école Carrefour étudiant ont remis la somme de 2 564 \$ à la Maison Colombe-Veilleux de Dolbeau-Mistassini. Pendant un mois, ils ont tenu une levée de fonds originale où tous les élèves de l'école avaient la possibilité de porter une casquette, une tuque ou un pyjama pour 2 \$, ou encore de s'inscrire à des midis d'ateliers divers pour 4 \$. Les élèves du 3^e cycle ont également vendu des suçons lors du marché de Noël de l'école.



Dans la cour du primaire

EXPOSITION CULTURELLE



L'école Benoît-Duhamel a tenu un événement bien particulier : une exposition interculturelle où des élèves des Premières Nations et de nouveaux arrivants ont pu présenter des éléments de la culture de leur communauté ou de leur pays d'origine. Tous les élèves de l'école ont ainsi pu s'ouvrir sur le monde.

EXPOSITION CULTURELLE



Une nouvelle tradition est née à l'école Monseigneur Bluteau : la plantation d'un arbre par chaque classe de 6^e année! Par cette action, les élèves contribuent à créer des zones d'ombre et à embellir le terrain, mais surtout, ils laissent leur trace dans la cour de l'école qui les a vus grandir tout au long de leur parcours au primaire. Des petits arbres ont aussi été plantés à différents endroits et les élèves ont été sensibilisés à l'importance de prendre soin de leur environnement.

MANU LA MARIONNETTE



Les élèves de l'école Jean XXIII-Saint-Lucien connaissent bien la marionnette Manu! Animé par M^{me} Geneviève, enseignante de maternelle, ce sympathique personnage a enregistré des capsules vidéo avec des membres du personnel et des élèves pour expliquer les règles du code de vie. Ces vidéos ont été diffusées sur la page Facebook de l'école pour les élèves et leurs parents. Manu et M^{me} Geneviève sont également de bons ambassadeurs de la littérature jeunesse, non seulement à l'école mais également à la bibliothèque municipale pour offrir des ateliers aux enfants.

IMPLIC-ACTION



Les élèves du comité Implic-Action de l'école Les Prés-Verts ont organisé et animé des jeux pour les plus jeunes de l'école La Source. Une belle collaboration avec M^{me} Guylaine, ADPEC, et M^{me} Annie, enseignante.



Dans la cour du secondaire

CITÉ DES MOUCHES



Depuis l'an dernier, un projet bien spécial occupe des élèves de la Cité étudiante : la Cité des Mouches! Des jeunes mettent tout leur talent et leur passion dans la confection de mouches à pêche. Leur créativité et leur savoir-faire les ont amenés à développer une entreprise étudiante florissante. Les jeunes ont, entre autres, vécu une activité sur l'entomologie des nymphes dans les cours d'eau québécois afin de comprendre quel type de mouche fabriquer ou utiliser selon le cours d'eau.

Plusieurs des mouches fabriquées à la Cité étudiante ont été finalistes dans la catégorie Relève d'un concours amateur provincial de montage de mouches. Les élèves ont aussi pris part au Salon plein air, chasse, pêche et camping de Québec ainsi qu'à l'Expo Nature de Saguenay, deux événements qui ont eu lieu en avril.

ÉQUIPE CHAMPIONNE



La saison de l'équipe benjamine D3 des Centurions de la Polyvalente des Quatre-Vents s'est terminée de façon admirable après une victoire de 28-22 contre les Huskies de Sept-Îles. L'équipe a ainsi ramené à l'école sa première bannière d'équipe championne depuis 2021.

FESTIVAL DES HARMONIES



Les élèves de musique de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire de la Polyvalente de Normandin se sont démarqués lors du Festival des harmonies de Sherbrooke du 15 au 17 mai. Les élèves de 2^e et 3^e secondaire ont remporté une note d'or, alors que l'harmonie et le Stage Band de 4^e et 5^e secondaire ont obtenu une note d'argent.

COURSE DE NUIT



Les 23 et 24 mai, près de 120 élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières ont participé à la Course de nuit. Pendant 12 heures, chacun d'eux a couru l'équivalent d'une distance de 12 kilomètres après un entraînement de plusieurs semaines. Tout au long du projet, les jeunes ont pu compter sur l'implication de plusieurs adultes qui les ont poussés à se dépasser et qui les ont encouragés sans relâche pendant les entraînements et la course. Une remise de médailles officielle a eu lieu le samedi matin afin de souligner les efforts des coureuses et coureurs.



En direct du secteur des adultes

SIMULATEURS

VERS UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ



Huit élèves des centres d'éducation des adultes L'Envol de Roberval et Le Retour de Saint-Félicien ont obtenu leur certificat de reconnaissance des acquis et des compétences pour un métier semi-spécialisé. Merci aux entreprises qui acceptent d'engager des personnes en lien avec la Chaîne de travail adapté (CTA)!



RENDEZ-VOUS DE LA FP

Le 7 novembre, plus de 700 jeunes (et moins jeunes!) ont exploré les nombreuses opportunités offertes par la formation professionnelle dans la région lors du Rendez-vous de la FP. Élèves, parents et gens du public ont pu découvrir plusieurs métiers issus de la formation professionnelle à travers des démonstrations et des défis interactifs. Organisé par le CFP du Pays-des-Bleuets et regroupant les autres centres de formation professionnelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, cet événement en était à sa 23^e édition. Sur la photo, M^{me} Marielyne Turgeon et M. Bruno Côté, conseillers pédagogiques au CFP du Pays-des-Bleuets, ont participé au photobooth.



Le Centre de formation professionnelle (CFP) du Pays-des-Bleuets poursuit la modernisation de ses outils pédagogiques avec l'ajout d'une technologie de pointe qui sera intégrée à la formation de Conduite de machinerie lourde en voirie forestière : des simulateurs virtuels. Fort de son expérience positive avec les simulateurs déjà en place pour la formation en Abattage et façonnage des bois, le CFP sait à quel point cet outil est efficace pour bonifier les apprentissages, sécuriser les pratiques et mieux préparer les élèves aux réalités du terrain. Cette nouvelle acquisition permet de continuer d'offrir une formation de grande qualité en phase avec les exigences du marché et les besoins des futures opératrices et futurs opérateurs en machinerie lourde.

NOUVELLE FORMATION



En novembre dernier, 11 personnes ont pris part à une nouvelle attestation d'études professionnelles (AEP) offerte par le Service aux entreprises : Cuisine de restauration rapide adaptée aux camps forestiers. Cette formation d'une durée de quatre mois a pu être offerte grâce à un partenariat avec Forêts Compétences, la Commission des partenaires du marché du travail, le Service aux entreprises du Pays-des-Bleuets et le Service aux entreprises du Centre de services scolaire De La Jonquière. Des entreprises partenaires ont également été impliquées.



Départ à la retraite de M. Patrice Boivin

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tient à souligner le départ à la retraite de son directeur général, M. Patrice Boivin. Détenteur d'un baccalauréat en théologie, d'une maîtrise en éthique et d'un certificat en éducation, M. Boivin a débuté sa carrière en 1993 en tant qu'enseignant au secondaire. Il a connu un riche parcours professionnel au CSSPB, notamment en tant que directeur adjoint et directeur d'école secondaire, puis comme directeur du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets avant d'être nommé directeur général en février 2021.

Très impliqué dans le milieu scolaire et communautaire, M. Boivin a su laisser sa marque sur l'organisation. Adopté en 2023, le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qu'il a piloté avec le Comité d'engagement vers la réussite reflète bien les valeurs de mobilisation, d'innovation, d'équité et de bien-être qu'il prône au quotidien.

Toute l'équipe du CSSPB tient à remercier M. Patrice Boivin pour les années qu'il a consacrées à la persévérance et à la réussite des élèves du territoire et lui souhaite une excellente retraite!



Message spécial de l'équipe des conseillères pédagogiques

L'équipe des conseillères pédagogiques tient à féliciter toutes les communautés d'apprentissages professionnelles (CAP) qui ont tenu des rencontres collaboratives pendant l'année 2024-2025. Les pratiques efficaces et la réussite des élèves sont au cœur de vos échanges et nous sommes les témoins privilégiés de la transformation qui s'opère!

Bravo aux équipes du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles suivantes :

- De la Rivière
- Boisjoli–Des Deux-Lacs;
- Notre-Dame;
- Monseigneur Bluteau;
- Hébert;
- Sainte-Marie;
- Carrefour étudiant;
- Maria-Goretti;
- Jean XXIII–Saint-Lucien;
- Notre-Dame-des-Anges–Saint-Louis-de-Gonzague;
- Notre-Dame-de-Lourdes;
- La Source–Les Prés Verts;
- Bon-Pasteur;
- Sacré-Cœur;
- Polyvalente des Quatre-Vents;
- Cité étudiante.

Au plaisir de vous retrouver en 2025-2026!

« Ensemble nous sommes plus forts : la collaboration transforme les défis en opportunités ! »

Ce bulletin est une publication du Service du secrétariat général et des communications.

Rédaction et mise en page :
Correction :

Marie-Eve Bernard
Pamela Villeneuve
Annie Simard
Jany Dufour

Pour nous joindre :
Téléphone : 418 276-2012, poste 4010
Courriel : bernardme@csspb.gouv.qc.ca

Retrouvez-nous sur Internet :

www.csspb.gouv.qc.ca

CONJUGUER
NOS ACTIONS,
Inspirer DES PASSIONS!

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec





Le rapport annuel 2024-2025 est
une réalisation du Service du
secrétariat général et des
communications.

Supervision et mise en pages : Marie-Eve Bernard
Textes : les directions de services administratifs
Révision : Jany Dufour et Pamela Villeneuve



**Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets**

Québec 